



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 5 juin 2026**

Convocation adressée le 1^{er} juin 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Duran, régulièrement convoqué le quinze mai deux mille vingt-six par Monsieur Ludovic LE BOULCH, Maire, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique en la salle habituelle de ses délibérations à la mairie, 2 place des Tilleuls, sous la présidence de Monsieur Ludovic LE BOULCH, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Ordre	Fonction	NOM ET PRÉNOM	Présent	Absent	Procuration
1	Maire	LE BOULCH Ludovic	X		
2	Premier adjoint	FORNER Didier	X		
3	Deuxième adjointe	BERGERON Sandra	X		
4	Troisième adjoint	PICARD Cédric	X		
5	Quatrième adjointe	BRAZZALOTTO Cathy	X		
6	Conseiller municipal	PILATI Patrick	X		
7	Conseiller municipal	AUPETIT Jean-Pierre		X	Cédric PICARD
8	Conseiller municipal	GAYE Yves		X	Didier FORNER
9	Conseillère municipale	GAYE Brigitte		X	Cathy BRAZZALOTTO
10	Conseillère municipale	COSSAR POMES Sandrine	X		
11	Conseillère municipale	BACCARINO Nicole	X		
12	Conseiller municipal	NIQUILLE Cédric		X	Sandra BERGERON
13	Conseillère municipale	FORNER Alexandra	X		
14	Conseillère municipale	DARQUES Elise		X	Nicole BACCARINO
15	Conseiller municipal	CHAPELET Romain	X		

Monsieur le Maire a constaté que le nombre de conseillers municipaux présents était de 10, plus 5 pouvoirs, soit 15 votants.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), Madame Sandra BERGERON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT), puis Monsieur le Maire a procédé à la lecture de l'ordre du jour.

1. VIE MUNICIPALE

1.1. Approbation PV du conseil du 19 mai 2026

1.2. Élection délégués titulaires et suppléants pour élection sénatoriale du 27 septembre 2026

1.3. Désignation représentants commune pour commission attribution logements Toit Familial et Gers Habitat

2. GESTION DU TERRITOIRE

2.1. Pas de point à l'ordre du jour

3. PILOTAGE & RESSOURCES

3.1. Pas de point à l'ordre du jour

4. CADRE DE VIE

4.1. Choix dénomination sentier piétonnier parcours sport santé nature

5. VIE LOCALE

5.1. Pas de point à l'ordre du jour

6. SIIS & PETITE ENFANCE

6.1. Pas de point à l'ordre du jour

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. Date inauguration parcours sport santé nature et mairie

7.2. Commission Cadre de vie

7.3. Villages Fleuries

7.4. Projet zone du Mouléron

7.5. Bien vivre au travail

1. VIE MUNICIPALE

1.1. Procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

Après lecture, le PV de la dernière séance est validé à l'unanimité.

1.2. Élection pour délégués élections sénatoriale septembre 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient, conformément aux dispositions du Code électoral, de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du 20 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2026-05-20-00001 en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Considérant qu'il convient pour la commune de Duran d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au scrutin majoritaire à deux tours ;

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé, conformément au Code électoral, des deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, Monsieur Patrick PILATI et Monsieur

Didier FORNER, et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents, Monsieur Romain CHAPELET et Madame Alexandra FORNER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

Délégués titulaires :

- Ludovic LE BOULCH
- Didier FORNER
- Cédric PICARD

Délégués suppléants :

- Alexandra FORNER
- Nicole BACCARINO
- Sandra BERGERON

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués (3 titulaires et 3 suppléants) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret et sans débat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Ludovic LE BOULCH : 15 voix
M. Didier FORNER : 15 voix
M. Cédric PICARD : 15 voix
Mme Alexandra FORNER : 15 voix
Mme Nicole BACCARINO : 15 voix
Mme Sandra BERGERON : 15 voix

M. Ludovic LE BOULCH, M. Didier FORNER et M. Cédric PICARD ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Mme Alexandra FORNER, Mme Nicole BACCARINO et Mme Sandra BERGERON ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élues en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Un procès-verbal est rédigé et signé par les membres du bureau électoral et le président et le secrétaire de séance.

Décision actée par délibération n°43.

1.3. Désignation représentants commune pour commission attribution logements SA Gascogne d'HLM du Gers (Toit Familial)

M. le maire indique qu'il convient de désigner les personnes du conseil qui vont siéger à la commission d'attribution des logements qui se situent sur le territoire communal et qui sont gérés par la SA Gascogne d'HLM du Gers.

Cette commission a pour mission d'examiner les demandes de logements sociaux et de procéder à l'attribution des logements disponibles conformément à la réglementation en vigueur.

Les personnes suivantes se proposent (1 titulaire et 1 suppléant) :

- Ludovic LE BOULCH
- Sandra BERGERON

Après en avoir délibéré, le conseil valide ces propositions (10 voix pour, 0 voix contre).

Décision validée par délibération n°44.

1.4. Désignation représentants commune pour commission attribution logements Gers Habitat

M. le maire indique qu'il convient de désigner les personnes du conseil qui vont siéger à la commission d'attribution des logements qui se situent sur le territoire communal et qui sont gérés par Gers Habitat (anciennement OPH32).

Cette commission a pour mission d'examiner les demandes de logements sociaux et de procéder à l'attribution des logements disponibles conformément à la réglementation en vigueur.

Les personnes suivantes se proposent (1 titulaire et 1 suppléant) :

- Ludovic LE BOULCH
- Sandra BERGERON

Après en avoir délibéré, le conseil valide ces propositions (10 voix pour, 0 voix contre).

Décision validée par délibération n°45.

2. GESTION DU TERRITOIRE

2.1. Pas de point à l'ordre du jour

3. PILOTAGE & RESSOURCES

3.1. Pas de point à l'ordre du jour

4. CADRE DE VIE

4.1. Choix dénomination sentier du parcours sport santé nature

Dans le cadre de l'aménagement et de la valorisation des cheminements doux sur le territoire communal, il est proposé au Conseil municipal de procéder au choix de la dénomination du sentier piétonnier PSSN. Cette dénomination permettra d'identifier officiellement cet itinéraire, et de faciliter son repérage par les habitants et visiteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (7 voix pour, 3 voix contre) valide la proposition "Sentier Sport Santé Nature".

Décision validée par délibération n°46.

5. VIE LOCALE

5.1. Pas de point à l'ordre du jour

6. SIIS et petite enfance

6.1. Pas de point à l'ordre du jour

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. Date inauguration parcours sport santé nature et mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation prochaine de l'inauguration du sentier piétonnier PSSN ainsi que des travaux réalisés à la mairie.

Cette manifestation officielle permettra de présenter à la population, aux partenaires institutionnels et aux entreprises ayant participé aux travaux, les aménagements réalisés par la commune dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et de la valorisation du patrimoine communal.

Le Conseil municipal échange sur les modalités d'organisation de cette inauguration, notamment sur la date envisagée, le déroulement de la cérémonie et les invitations à adresser aux différents partenaires et élus.

Après discussion, la date de l'inauguration est fixée au 12 septembre.

Le Conseil municipal prend acte de cette organisation.

7.2. Commission Cadre de vie

L'adjoint en charge du cadre de vie rappelle que les commissions municipales sont des groupes de travail qui permettent d'étudier les dossiers et de préparer les décisions du Conseil municipal. Il précise que les choix effectués par les élus en début de mandat pour participer à certaines commissions ne sont pas définitifs. Les commissions sont ouvertes à tous les élus, en fonction des sujets traités et de leur intérêt pour ces derniers.

7.3. Villages Fleuris

Depuis plusieurs années, la commune participe au concours Villes et Villages Fleuris, organisé par le Conseil départemental et animé par le CAUE. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'améliorer le cadre de vie, de valoriser le patrimoine communal et de favoriser la biodiversité.

Dans le cadre de ce concours, la commune a été retenue pour bénéficier d'une après-midi conseil qui se tiendra le 30 juillet prochain. Cette visite permettra d'échanger avec les professionnels du concours et de recueillir des recommandations pour poursuivre les actions engagées en matière d'embellissement et de végétalisation du village.

Les efforts menés par la commune ont déjà été récompensés l'an dernier par l'obtention de trois distinctions : le Prix départemental, le Prix de la biodiversité ainsi que le Prix des meilleurs jardiniers.

7.4. Projet zone du Mouléron

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de la rencontre organisée le 1er juin 2026 en mairie avec Monsieur Clément JOLY, désormais seul propriétaire du terrain situé dans la zone commerciale du Mouleron. Étaient également présentes Mesdames Cathy BRAZZALOTTO, Elise DARQUES et Sandrine COS-SAR POMES.

Monsieur JOLY souhaite construire son projet en fonction des besoins en commerces et services de la commune. À ce jour, il envisage l'implantation d'une boulangerie — en privilégiant un artisan boulanger —, d'un petit restaurant, d'un salon de coiffure et, éventuellement, d'un cabinet médical.

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire indique avoir repris contact avec le médecin reçu précédemment dans le cadre du projet du presbytère, afin de l'informer de cette nouvelle opportunité. Son retour est attendu.

Il a été convenu de poursuivre les échanges avec le porteur de projet afin d'en préciser les contours. Une prochaine rencontre sera organisée pour faire le point sur l'avancement du dossier.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

7.5. Bien vivre au travail

Monsieur le maire rencontrera Madame Sandra FERRARONI du Pôle Bien Vivre au Travail du CDG 32. Ce pôle a vocation d'accompagner les collectivités sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail des agents.

La séance est levée à 20h00.

Récapitulatif des délibérations prises lors de cette séance

N°43 : Délégués pour élection sénatoriale

N°44 : Désignation représentants commune pour commission attribution logements SA Gascogne d'HLM du Gers

N°45 : Désignation représentants commune pour commission attribution logements Gers Habitat

N°46 : Dénominations sentiers de randonnée

La secrétaire, Sandra BERGERON

Le président, Ludovic LE BOULCH